## **CONTRAT DE JOUEUR**

Entre les soussignés ;
1/ ASSOCIATION SCHOLL KHOURIBGA BASKET-BALL (SKB), affilié à la Fédération RoyaleMarocaine de Basket- ball et représenté par BELLAHCEN Ayoub D'une part
2/Monsieur de nationalité marocaine Numéro
D'autre part <u>Ila été convenu ce qui suit</u>
ARTICLE1: Objet du Contrat
Vu le règlement du Championnat du Maroc de Basket-ball, <b>SKB</b> accepte de s'assurer les services du joueur
Le joueur accepte de devenir joueur de <b>SKB</b> et de fournir tous les efforts nécessaires Pour défendre lescouleurs du Club.
ARTICLE2 : Durée du Contrat
Le présent Contrat prêt effet à compter de sa signature jusqu'à la fin de la saison Sportive (2022/2023)
ARTICLE3: Obligations du Joueur
Le joueur s'engage à servir exclusivement, loyalement et à pleine temps <b>SKB</b> et ce en n'épargnantaucun effort pour donner entière satisfaction, sauvegarder l'image du Club lors des rencontres avec les médias, les supporters, le public et respecter le règlement intérieur du Club.
ARTICLE4: Obligations du Club
En contrepartie des obligations du joueur défini à l'article 3, <b>SKB</b> S'engage à assurer au joueur :
Le paiement d'un salaire d'Un Dirham Symbolique (1DH) à chaque rencontre officielle du Championnat.
ARTICLE5 : Règlement des litiges
Tout litige ou contestation relatifs à l'interprétation et à l'application du présent Contrat Sont soumis à
l'arbitrage des membres du comité et en second lieu à l'instance fédéraleNationale de Basket-ball.
Fait à le le
Le joueur
Nom et prénom SKB Nom et prénom du joueur